

suffisante, seulement le temps nécessaire et quand il y a lieu, si les affaires du pays exigent des sessions de 5 à 6 mois, il est probable que l'opinion publique ne se montrera pas hostile à l'augmentation de l'indemnité.—Grâce à l'obligeance du R. Fr. Jean Baptiste, directeur de l'excellente Revue du Tiers-Ordre, nous donnons aujourd'hui à nos abonnés le portrait du R. Frère Didace, récollet, mort en odeur de sainteté.—Nous espérons que le « Syndicat des Cultivateurs, » dont le but est de promouvoir l'agriculture du pays, recevra l'encouragement qu'il mérite. Il a pour président M. le sénateur Landry, et pour patrons S. E. le Cardinal et Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur. Nous reviendrons sur cette association.—Mme J. Sheyhn, que nous recommandons aux prières de nos lecteurs a été inhumée mardi de cette semaine.

*Rome.*—Un nouveau deuil dans le Sacré-Collège. Le cardinal Theodoli est mort le 27 juin.—Il était né à Rome le 18 septembre 1819. Nommé, en 1866, administrateur de la Fabrique, Mgr Théodoli fit exécuter d'immenses travaux dans la basilique. C'est lui qui a fait restaurer la colonnade, couvrir de lames de plomb l'immense coupole, renouveler une partie du pavé de marbre et restaurer entièrement les chapelles du chœur et du Saint Sacrement.—Léon XIII, connaissant ses précieuses qualités, le nomma, le 28 mars 1882, majordome et préfet des palais apostoliques. Au Consistoire du 7 juin 1886, le même Pontife créa Mgr Theodoli cardinal diacre du titre de Sainte-Marie de la Scala, au Transtévère.

*France.*—La « Défense », fondée en 1876 par Mgr Dupanloup, a cessé sa publication.—M. le comte Albert de Mun a prononcé à Lille, en juin dernier, un superbe discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Le cardinal Rampolla lui a adressé une lettre de félicitations à ce sujet.—M. Drumont a deux grands défauts : il se bat en duel et il lance souvent les accusations les plus graves sans pouvoir en fournir les preuves. Mais la guerre à l'antisémitisme, pourvu qu'elle soit faite suivant les règles, est loin d'être un acte condamnable. Quant à sa toilette, c'est son affaire. Peu importe qu'il soit plus ou moins particulier. Mais c'est une exagération de le représenter comme une espèce de bohème sale et malpropre.—Un français est tué dans un duel, on ne s'en émeut guère plus que de la mort d'un chien ; si c'est un Juif qui succombe, ça devient une affaire d'Etat.—Les 22,000 petits dossiers du fameux Wilson sont entre les mains d'un antésémite qui demeure à Londres. Quel coup de filet ne ferait-il pas, s'il voulait les vendre aux Juifs !—La recette de la Ste-Enfance pour 1891-92, a été de 3,527,116 francs. C'est, dit-on, le plus fort montant de l'œuvre depuis sa fondation.